**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

**Band:** 63 (1925)

Heft: 2

**Artikel:** Chez le coutelier

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-219268

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

autres, à peine entrées. Homme de cabinet et d'étude, mon père n'aimait pas le bruit, en sorte que le fardeau de l'énorme maisonnée pesait presque entier sur ma mère.

Elle dut se consacrer surtout aux pensionnaires et à leur bien-être et nous informa que nous eussions à faire nous-mêmes notre service. On se le tint pour dit : occupée comme elle l'était, ma mère n'avait pas le temps de répéter les choses.

Avec deux de mes frères, j'occupais une man-sarde où il y avait trois lits en fer, avec trois paillasses, trois petites tables de sapin blanc, faisant fonction de lavabos, trois chaises de paille, une armoire et une grande table où nous gri-bouillions nos livres d'école : un dortoir de caserne. Nous faisions chacun notre lit et nous balayions le plancher et essuyions la poussière à tour de rôle. Le « service » alternait tous les huit jours. Nous vivions en paix. Quelquefois, pourtant - assez souvent même - nous nous battions ; quand cela ne faisait pas trop de vacarme, mon père nous laissait faire. Il était d'avis qu'il faut que jeunesse s'ébatte. Nous avions aussi, chacun, une petite boîte en carton — j'ai encore la mienne — avec un étui à aiguilles, du coton blanc et du coton noir et un morceau de cire blanche pour cirer le fil, afin qu'il tint mieux ; cela nous servait à recoudre les boutons et a raccommander nos gilets et nos chausses. Pour les trous aux bas, nous nous adressions à nos sœurs. Ma mère nous avait déclaré que tout cela était notre affaire. Il va sans dire que nous cirions nousmême nos souliers. De temps à autre, ma mère faisait la tournée des chambres et des armoires. Quand tout n'était pas en ordre, nous étions grondés.

Cela marchait très bien. Nous n'étions pas plus mal vetus, ni plus sales que nos camarades qui avaient des filles de chambre pour les servir. Quand, à seize ans, je sortis du collège pour

entrer à l'académie, mon père me fit venir dans sa chambre, alluma une pipe et me tint ce dis-

« Mon garçon, te voilà étudiant ; je te payerai tes semestres, mais je ne puis pas faire davan-tage. Tes frères et tes sœurs ont plus besoin de moi que toi. Donc, si tu veux avoir de l'argent de poche, et il t'en faudra, eh bien! tu te le pro-cureras où tu pourras. Ici, il n'y en a point. »

cureras ou ti: pourras. Ici, il n'y en a point. »

C'était clair et précis. Je ne demandai pas d'explications plus détaillées ; je courus en ville. Un
ede mes anciens camarades de collège, qui ne s'était pas senti de goût pour Sophocle et Cicéron,
était groom à l'hôtel Bellevue. J'avais gardé avec
lui d'excellentes relations. Je le trouvai qui rinçait des bouteilles au fond d'une cour. Je lui demandai s'il n'y avait pas dans la maison quelque
famille étrangère qui cherchât des lecons de franfamille étrangère qui cherchât des leçons de fran-

— Tu tombes bien, me dit-il; je viens justement d'entendre une dame anglaise demander au portier s'il ne lui saurait pas un maître pour ses trois moutards, deux garçons et une fille; c'est au 27.

J'y volais et me présentai à la dame. Dix minutes après, je ressortais : deux heures de leçons à donner chaque jour, de trois à cinq heures de l'après-midi; quinze francs d'honoraires par semaine. C'était le Pérou! Je courus conter ma chance à ma mère. Il n'y eut pas à Lausanne, ce jour-là, de garçon plus heureux que moi. Je me sentais grandi d'une coudée. Je gagnais ma

vie ; j'étais un homme.

Dès lors, j'ai donné d'autres leçons, j'ai fait des comptes rendus du Grand Conseil pour la Gazette de Lausanne, j'ai fait des copies, des traductions; j'ai toujours eu de l'argent. J'en ai parfois prêté à des camarades plus riches que moi, qui ne m'ont pas remboursé. Je me souviens encore du jour glorieux où j'allai acheter à la «Ville de Paris », place St-François, un habit noir pour mon premier bal : 70 fr., payés comptant. Et quand je fus recruté dans la 3me compagnie des carabiniers, c'est moi qui payai mon uniforme, du chapeau à plumes jusqu'aux guêres. L'Etat régions de la compagnie des carabiniers de la compagnie des carabiniers de la compagnie des carabiniers de la compagnie de la tres. L'Etat n'équipait et n'habillait pas encore les troupes dans ce temps-là et personne ne son-geait à trouver les «charges militaires » trop lourdes. Mais on se tenait plus droit dans un

uniforme qu'on avait payé soi-même.

Il n'y a rien de rema: quable dans tout cela et si je vous en parle, ce n'est pas pour me vanter. Je sais que la grande majorité des jeunes hommes ont eu et ont encore à lutter avec des difficultés bien plus grandes et que j'ai été au nombre des privilégiés de ce monde. Mais vous m'avez demandé des impressions et des souvenirs de jeunesse et je vous donne ceux qui me sont le mieux restés

L'habitude où mes parents m'ont mis dès le collège de faire mes petites affaires moi-même m'a toujours été extrémement utile. Quand j'enm'a toujours ete extremement utile. Quand j'en-trai à l'école de recrues, je ne fus pas emprunté pour faire mon lit et j'avais vraiment un très joli talent pour cirer les souliers; mon caporal de chambre Charles Troillet, de Daillens, m'en fit ses compliments. A la cuisine, je me fis re-marquer par le chef d'ordinaire pour ma dexté-rité à paler les commes de terre, elle me pulut rité à peler les pommes de terre ; elle me valut d'être admis à la faveur des croûtons de moelle

J'ai appris de la sorte que tout ce qu'on fait mérite d'être bien fait, qu'il n'y a pas de sot métier et que ce qu'il y a de plus honorable dans le monde, c'est le travail. Toutes vérités qui courent les rues mais qu'il faut avoir expérimentées pour en apprécier la mirifique saveur. Je garde à mon père et à ma mère une reconnaissance très vive pour m'avoir appris de bonne heure à mettre la main à la pâte.

Lausanne, décembre 1902.

Ed. Secretan.

#### LES VISITES DU JOUR DE L'AN

Le premier janvier nous invite A faire à tous une viste, Et que cela plaise ou dépite, Il faut que l'on se précipite Afin de bacler tout de suite La corvée absurde et maudite. Pendant ce mois hétéroclite, La gourmandise est interdite : Pas le temps d'arroser la truite Ni la dinde savamment cuite, D'un flacon de Château-Lafite : Pas mcyen de vivre en ermite, Ni de contempler un beau site Evocateur de Théocrite... Allons hop! hop! que l'on s'agite, Et munis d'une liste écrite Avec un soin de carmélite, Qu'on escalade à la va-vite Les étages de chaque gite.

Grave comme un bronze annamite, On entre, on salue, on débite Une phrase bien ou mal dite. On s'assied, puis on en est quitte Pour quelque banale redite: On parle de l'appendicite, Du vin que l'on réhabilite, Et... des trois dents de la petite; Un vieux monsieur grognon s'irrite D'un scandale qui s'ébruite ; Un laideron dont la conduite Vertueuse est sans grand mérite, Flétrit le plaisir illicite. A grignoter on vous incite: Gloutonnement on ingurgite Des bonbons bravant la gastrite; Parfois, la mine déconfité De quelque beauté qui s'effrite Ou bien un fâcheux qu'on évite Rapidement vous met en fuite.

Souvent, ce gêneur que l'on quitte S'acharnant à votre poursuite, Devenant votre satellite De salon en salon gravite Sans se lasser dans votre orbite, Au repos la nuit vous incite, Sans hésiter, on en profite Pour quitter sa mine hypocrite Et rentrer voir si Marguerite, Une cuisinière émérite, Fait mijoter dans la marmite La poule au pot qui sollicite Votre palais de sybarite. Georges Esclavy.

Trop aimable. - Mme X. rencontre un habitué de la maison :

- Faites-nous l'amitié, cher monsieur, de venir passer la soirée chez nous; on fera un peu de mu-sique, ma sœur chantera, et, à minuit précis, on sou-

- Avec plaisir, madame. A minuit, je serai chez

Chez le coutelier. - Le marchand. - Vous désirez, monsieur? Le client. — Je voudrais un couteau.

Le marchand. — A une ou plusieurs lames?

Le client. — Oh! les lames ne sont pas nécessaires. L'important c'est qu'il y ait un tire-bouchon!

#### VENTE D'UN SERVAN



N pouvait vendre ou acheter le génie fa-milier d'une maison. Mais la légende oublie de nous dire quel était le prix

Un propriétaire du Pays-d'Enhaut, avant un servan qui, par faison d'âge sans doute, ou faute de bons soins, était devenu paresseux et qui plus est méchant, résolut de s'en débarrasser et de le vendre pour se « faire de la monnaie ». Il appela son malicieux lutin, puis l'enchaina et se mit en route pour le conduire à l'acquéreur. Il eut en chemin beaucoup de peine. Tous ceux qui le virent passer racontent que le pauvre homme suait sang et eau, en tirant avec beaucoup d'effort une longue chaine, au bout de laquelle il n'y avait... rien du tout. « Le servan faisait résistance, bien

### LA CHAPELLE D'EYSINS



E gracieux petit temple de Signy-Eysins, si caractéristique avec son clocher élancé et sa terrasse ombragée... surtout en été,

est trop connu de nos lecteurs pour que nous nous attardions à le décrire. Construit en 1900, et inauguré, sauf erreur, la même année, il n'a pour ainsi pas d'histoire. Aussi n'est-ce point de lui que nous voulons parler.

Le nouveau Dictionnaire historique et géographique du canton de Vaud, à l'article Eysins, assure que, depuis 1418 il existait dans ce village une chapelle dédiée à Saint-Georges et qu'un document de 1555, fait mention d'une cure placée sous le même vocable.

En ce qui concerne cette dernière nous croyons qu'il y a erreur, car à notre connaissance les seules cures, dont les communiers aient jamais dépendu, soit avant soit après la Réformation étaient celles de Nyon dont ils faisaient partie au point de vue paroissial. Peut-être s'agit-il de la résidence du desservant de la chapelle de Saint-Georges ? Cette possibilité n'est pas exclue, mais dans ce cas on ne peut guère parler d'une cure au vrai sens du mot.

Par contre, le renseignement relatif à l'érection d'une chapelle consacrée à Saint-Georges est rigoureusement exact. Malheureusement on ignore la date précise ainsi que les circonstances qui ont présidé à la fondation de celle-ci. Tout porte à croire que le lieu de culte desservi selon toute vraisemblance par un membre du clergé de Nyon, fut construit et doté par les habitants d'Eysins et de Signy, comme cela a été le cas pour le temple actuel.

D'ailleurs cet ancien sanctuaire semble avoir été peu important puisque les visites épiscopales de 1417, 1481 et 1518, ne la mentionnent pas.

En revanche, on est mieux renseigné sur sa situation. Les archives communales d'Eysins possèdent, en effet, un registre cadastral de la seconde moitié du XVIIIe siècle dans lequel, au folio 70 verso, on lit ce qui suit (nous abrégeons un peu le texte original afin de ne pas abuser de la patience de nos lecteurs):

« L'an mil sept cent soixante et quinze et le vingt-neuvième jour du mois d'aoust, à l'instance et par devant moi, Salomon Nicolas Givel, bourgeois de Payerne, commissaire réno-

vateur des droitures féodales appartenant à Leurs Excellences de Berne, rière le village et territoire d'Eysins dépendant de Leur Château

de Nyon.

» Des anciens biens communs, situés au lieu dit à Saint-Georges, le cimetière appelé de

Saint-Georges, contenant sexte et vingtqua-train de pose (environ 9 ares) limitant la vi-gne de Jean Olivier de joux et bise, celle de Claire Martin, veuve de Daniel Dessonnaz et

d'André-Frédéric Baulet dites de l'Ochettaz du côté du lac, les vignes de Pierre Olivier, de François-Etienne Olivier, de Claudine Gran-

ger, femme de Jean Stutzkerberger avec en partie la chentre de la dite veuve Dessonnaz de vent et l'entrée du chemin commun sortant du

dit cimetière de bise ».

A noter que ce terrain n'était soumis au payement d'aucune redevance annuelle quelconque. En comparant le plan de l'époque avec celui du